



opposition permis de construire

Par **lepadogaster**, le **12/05/2009** à **20:17**

Bonjour,

J'ai déposé un permis de construire pour une surélévation et agrandissement d'une maison sur Toulouse. Ce permis a été accepté par la mairie. Après avoir affiché le panneau du permis, j'ai reçu une lettre recommandée d'un de mes voisins disant qu'il avait déposé une opposition à ce permis auprès du service d'urbanisme, car cette surélévation va lui bloquer la vue et le soleil. Pour ces travaux, j'ai fait appel à un architecte qui a scrupuleusement respecté les normes par rapport aux distances, ouvertures... par rapport aux voisins. S'il décide d'aller en justice, a-t-il des chances de gagner, si mes travaux sont suspendus puis je demander des dommages et intérêts ?

je vous remercie par avance de vos réponses